

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR MINEUR NON EMANCIPÉ

Je soussigné _____

Né(e) le _____

Demeurant à _____

Agissant en qualité de Père – Mère – Tuteur – Parent investi du droit de garde – (1)

Autorise l'établissement d'une autorisation de sortie de territoire français

En faveur du mineur _____

Né(e) le _____

Demeurant à _____

Je déclare sur l'honneur :

(1) Avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de ce mineur et n'être ni divorcé, ni séparé de corps, ni en instance de divorce ou de séparation de corps.

(1) Être investi du droit de garde de ce mineur.

Durée de validité :

Date :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE :

- livret de famille* ;
- justificatif de domicile qui date de moins de trois mois ;
- carte d'identité de l'enfant en cours de validité ;
- carte d'identité du représentant légal.

* En cas d'autorité parentale conjointe, autorisation des deux parents ;

* En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, produire l'expédition du jugement qui a désigné la personne chargée de la garde du mineur ou, si l'instance est en cours, l'ordonnance du Tribunal qui a statué sur cette garde ;

* Au cas de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale, produire la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation ;

* En cas de tutelle, produire la délibération du Conseil de Famille ou la décision de justice désignant le tuteur.